



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 035-213502792-20250708-2025_38-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

Présents : Pascal SIMON, Christelle LONCLE, Yvonnick BESNARD, Anne-Marie BEAUFEU, Gilles GUYON, Raoul LEPIVERT, Alexandra ROCHELLE, Catherine ETRAVES, Sandra LECOULAN, Jérôme HERVY, Fanny GOUDE, Marylène HARDY

Absents : Alexandre ROCHELLE ayant donné pouvoir à Marylène HARDY ; Eric LALLE et Fabrice CARRE, sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Etaient présents : 11
- Etaient absents : 03
- Nombre de pouvoirs : 01
- Nombre de votants : 12

Convocation transmise et publiée le 12 juin 2025.

DCM2025.38 TARIFS PERISCOLAIRES 2025

Rapporteur : Pascal SIMON, Maire

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire 2025-2026. Ces nouveaux tarifs seront applicables dès le 1^{er} septembre 2025. Ils ont été validés par la commission Vie scolaire et Périscolaire et tiennent compte des nouvelles règles posées par l'Etat dans la mise en œuvre de la tarification sociale (convention 2025-2028).

Monsieur le Maire comprend que le retour aux tarifs « normaux » soit difficile pour les familles, bien que l'information du caractère temporaire du repas à 1€ est toujours été relayée. Il rappelle que la commune supporte tout de même une part importante des repas, dont les coûts de revient, pour l'année 2024, sont de 11.95€/repas servi.

Pour mémoire, les tarifs 2021 (dernière année avant la convention sociale) étaient les suivants : 3.25€ par repas / 1.15€/h de garderie.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS SUIVANTS :

Cantine scolaire :

Cantine scolaire – Tarif par repas (en €)	QF	Prix €
Enfant inscrit	<800	1,00
	801 à 1000	1,00
	1001 à 1500	3,95
	1501 à 2000	4,30
	> 2000	4,50
Enfant non inscrit ou Inscrit et non consommé	5,00	
Adulte	5,70	

Garderie périscolaire :

Garderie périscolaire	Prix €
Matin 7h30 – 8h35	1,50
Soir 1 ^{ère} heure (goûter inclus) : 16h40-17h40	2,00
Soir 2 ^{ème} heure : 17h40 – 18h40	1,50
Retard le soir (après 18h40)	10

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention triennale passée avec l'Etat pour la tarification sociale de la cantine,

VU le budget primitif 2025,

VU l'avis favorable de la commission Vie scolaire et Périscolaire du 02 juin 2025,

- **VALIDE** les tarifs proposés ;
- **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et les services administratifs à collecter les données CAF des familles (API Particuliers _ données CAF et QF en ligne).

Le Maire
Pascal SIMON

Le Secrétaire de séance
Anne-Marie BEAUFEU